

# AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

**Votre établissement agit avec le dispositif**

**pH@Re**



## C'est quoi le harcèlement scolaire ?

Le harcèlement, c'est une violence répétée sur un temps assez long. Cela peut être une violence verbale (insultes), physique (coups, bousculades) ou moral (moqueries, humiliations), sexuelle (gestes ou paroles connotées). Cette violence peut être directe ou via les réseaux sociaux. On parlera alors de cyber Harcèlement.

Il peut y avoir un ou plusieurs harceleurs. Ils s'en prennent le plus souvent à un enfant isolé. Le rôle des témoins est capital et déterminant. Le silence cautionne les actes.



## Qu'est-ce que le dispositif pH@Re ?

**pH@Re** est un dispositif de prévention contre le harcèlement scolaire à destination de tous nos collégiens. Nous utilisons la méthode de médiation par les pairs, de manière à favoriser un climat scolaire apaisé et propice au développement de chaque enfant.

## Que faisons-nous ?

### Informer

- Toutes les classes.
- Nos partenaires.
- Les adultes référents

### Sélectionner

- Des ambassadeurs  
Élèves volontaires. 1 par classe soit 3 par niveau.
- Le choix se fait par les référents + entretien

### Former

- Formation des adultes référents.
- Formation également des élèves ambassadeurs

### Accompagner

- 1 réunion référents et ambassadeurs par période.
- Accompagnement pour chaque cas signalé



# NON AU HARCÈLEMENT

## Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

ÉLÈVES  
(victimes  
ou témoins)  
PARENTS

PROFESSIONNELS  
DE L'ÉDUCATION

### OPTION A



#### EN PARLER À UN ADULTE DE L'ÉTABLISSEMENT :

chef d'établissement, enseignant, infirmier scolaire, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation, assistant de service social, etc.

### OPTION B

#### NUMÉROS VERTS NATIONAUX



**3020**

« Non au harcèlement »

**3018**

« Net écoute »

En cas de situation avérée de harcèlement, transmission au référent académique harcèlement.

REPÉRER



SIGNALER

la situation au directeur d'école, au chef d'établissement ou au référent

ÉCOUTER

DIRECTEUR  
D'ÉCOLE ou CHEF  
D'ÉTABLISSEMENT

Prise en charge selon  
le protocole

1

Recueillir  
le témoignage  
de l'élève victime

2

Mener des entretiens :  
avec les témoins  
séparément, avec les  
auteurs présumés  
(sans dévoiler l'identité  
de la victime), avec les  
parents des victimes,  
des témoins et des  
auteurs

3

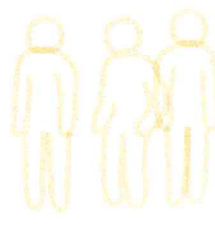
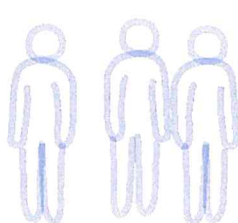
Décider des mesures  
de protection pour la  
victime et de la  
punition, sanction ou  
mesure de réparation  
pour les auteurs

4

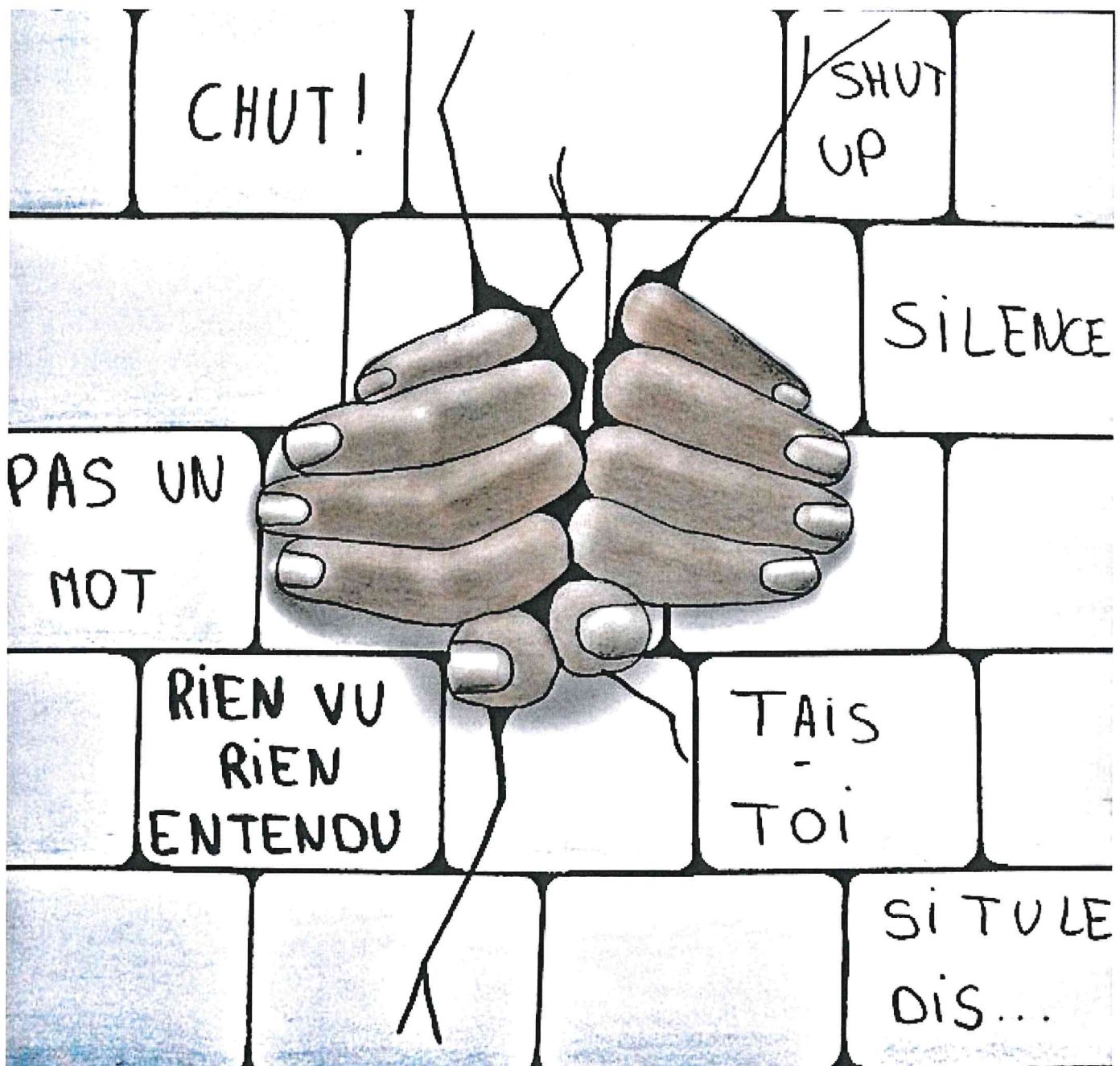
Suivre la mise  
en œuvre des mesures  
prises et rencontrer  
l'élève victime  
et ses parents

5

Mener une action  
de sensibilisation  
au niveau des classes  
concernées







# NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ le n°

**0800.502.806**

numéro académique

**3020**

numéro national

## Les adultes référents de l'établissement :

**M. CARU** : chef d'établissement

**Mme PITEAU** : professeure d'espagnol

**Mme BIZARD** : professeure documentaliste

**Mme LIEBOT** : professeure de mathématiques

**Mme ALLARD** : professeure d'histoire-géographie

**Mme PAQUIOT** : professeure d'art-plastique

**Mme BORDEAUX** : C.P. E

**Mme LONG** : infirmière